



# COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

## CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte Jeudi 19 décembre 2024

### Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CALLET, Albert GUESNON, Christian MOTTELAY, Christian VANTHUYNE

**Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.**

#### En annexe, les amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
28958460	FONTENAY PESNEL FC 2	Seniors	Depart 4 - A	FORFAIT (1)	50,00 €
29420063	HONFLEUR CS 22	U 18	Depart 2 - B	FORFAIT (1)	20,00 €
29533113	LISIEUX CA PA 21	U 17 F	Depart - Unique	FORFAIT (1)	20,00 €
29420062	CORMELLES ES 22	U 18	Depart 2 - B	FORFAIT (1)	20,00 €

Mise à jour des sanctions financières.

#### Journées des 14 et 15 décembre 2024

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
28826992	BONNEBOSQ ES 1	Seniors	Depart 3 - E	FORFAIT (1)	50,00 €
29194516	COLOMBELLOIS CL 2	Seniors	Depart 3 - D	FORFAIT (1)	50,00 €
29236101	DU TRONQUAY ES 31	Vétérans	Depart - C	FORFAIT (2)	50,00 €
29426596	PETRUVIENNE US 21	U 18	Depart 3 - C	FORFAIT (2)	20,00 €
29463395	COLL.OUISTREHAM AJS 1	Seniors Féminines à 8	Depart - B	FORFAIT (2)	20,00 €
29533115	CAHAGNES AS 21	U 17 F	Depart - Unique	FORFAIT (1)	20,00 €

29607117	SCH FOOTBALL 2	U 15	Depart 2 - C	FORFAIT (2)	20,00 €
----------	----------------	------	--------------	-------------	---------

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.*

Le Président : Jean GUYONNET



Le Secrétaire : Albert GUESNON

